

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2973

29 octobre 2015

SOMMAIRE

AB Foods Luxembourg S.à r.l.	142685	Poppedino S.A.	142674
Agence EUROPE	142667	Pragma SICAV - FIS	142674
China Three Gorges (Luxembourg) Invest- ment Management S.à r.l.	142686	PrimaCom Finance (Lux) S.A.	142670
Citra S.à r.l.	142661	Primacom Participations S.à r.l.	142670
Darling H.S. S.A.	142686	Private VCL S.A.	142670
Digora Luxembourg	142687	Pylissier S.A.	142675
DLSI Luxembourg S.A.	142692	QS Holdings S.à.r.l.	142675
Dorina S.A.	142693	Quiksilver Deluxe S.à r.l.	142675
Fidufin S.A.	142685	QureInvest	142675
GCL Holdings S.C.A.	142679	RA Finance S.A.	142680
Identitag Secondary Opportunities S.à r.l. ...	142695	R.A. Investment Management S.à r.l.	142676
Inception (Reading) S.à r.l.	142696	Real Estate Classifieds Sri Lanka Holding S.à r.l.	142676
Inception (Reading) S.à r.l.	142693	Real Impact Analytics S.A.	142667
IVAX International GmbH Lux SCS	142663	Red Grafton II S.à r.l.	142677
Lagardere Travel Retail Luxembourg	142685	Red Grafton I S.à r.l.	142676
Leon Martin S.à r.l.	142673	Red Grafton S.à r.l.	142677
Mycab Operations S.A.	142672	RisenSky Solar Energy S.à r.l.	142677
Niessen Immo S.à r.l.	142682	Riz Europe (Luxembourg) S.à r.l.	142676
Océanie Investments S.A.	142661	Riz Investments (Luxembourg) S.à r.l.	142678
Optimitive International S.à r.l.	142658	Rodenbourg Participations S.à r.l.	142678
Orchalux S.à r.l.	142661	Roosevelt Participation S.à r.l.	142678
Orient International Group S.A.	142661	Rosaco SPF S.A.	142680
Orient International Group S.A.	142663	Rubicon Austria I Lux S.à r.l.	142679
Overseas Development S.A,	142663	Rubicon Finance Europe II S.A.	142679
Papitrisi Capital S.A. SPF	142671	Rubicon Finance Lux S.à r.l.	142679
Parkson S.A.	142671	Rusar Agro S.A.	142671
Paro S.A.-SPF	142671	Safer Holdings S. à r.l.	142681
Partners Group Solis S.à r.l.	142666	Safer Investments S.à r.l.	142681
PayPal 2 S.à r.l.	142666	SOLIDUS Invest S.A.	142681
PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A.	142666	Squirrel Capital S.à.r.l.	142684
P & B Group S.A.	142666	Susquehanna Celtic Holdings Limited	142680
Perennity Investments S.A.	142672	Susquehanna Europe Holdings Limited	142704
Perseus Holdings S.A.	142667	T Beta S.à r.l.	142686
Pétrusse ECP V & Cie S.C.A.	142689	UnitedHealthcare International II	142677
PLF 1	142672	UnitedHealthcare International III	142685
Pocanto S.A.	142672	Vape Cellar	142658

Optimitive International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 181.924.

L'assemblée générale ordinaire réunie en date du 4 juin 2015 prend acte et accepte:

- La démission de Monsieur Michel Milerieux, demeurant à F-75009 Paris, Rue La Fayette, 66, en qualité de gérant de catégorie A en date du 21 Mai 2015.

- La démission de Monsieur Eneko Arbizu Castaniza, demeurant à E-01510 Minano, 15, Albert Einstein, Bâtiment CEIA Building Alava Technology Park, en qualité de gérant de classe B en date du 26 Mai 2015.

Pour extrait conforme

Pour Optimitive International S.à r.l.

Référence de publication: 2015152386/14.

(150167234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Vape Cellar, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 199.973.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le huitième jour du mois de septembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Éric BAUCHER, dirigeant de sociétés, né à Bourges (France), le 13 novembre 1969, demeurant à L-2230 Luxembourg, 63, rue du Fort Neipperg (studio n°10).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "VAPE CELLAR", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, le conseil en classification d'étiquetages et mise en conformité réglementaire, l'achat et revente en gros et au détail de vaporisateurs électroniques, négoce en gros et au détail, de recharges, de flacons de E-liquides avec et sans nicotine pour cigarettes électroniques.

La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société a pour objet l'acquisition, la gestion pour son compte ou celui d'autrui, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines et de tous droits de propriété intellectuelle, incluant notamment mais non exclusivement tous droits d'auteur sur des logiciels informatiques, tous brevets, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles. La société aura également pour objet tous travaux de recherche et de développement liés à la création et à l'exploitation de tous droits de propriété intellectuelle.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Nonobstant les dispositions précédentes, la gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Éric BAUCHER, pré-qualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Loi anti-blanchiment

L'associé unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifier que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le siège social est établi à L-2314 Luxembourg, 2, Place de Paris.
2. Monsieur Éric BAUCHER, dirigeant de sociétés, né à Bourges (France), le 13 novembre 1969, demeurant à L-2230 Luxembourg, 63, rue du Fort Neipperg (studio n°10), est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Remarque

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. BAUCHER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 10 septembre 2015. 2LAC/2015/20245. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154232/148.

(150169695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Océanie Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 147.908.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152388/9.

(150167338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Orchalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 40, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.023.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152390/9.

(150167422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Orient International Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 4, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 144.958.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152391/9.

(150166815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Citra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.840.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 79.127.

L'an deux mille quinze,

le trente et un août.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société «CITRA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg (la «Société»), constituée originai-
rement sous la forme juridique d'une société anonyme (SA) suivant acte notarié reçu en date du 6 décembre 2000, publié
au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 446 du 15 juin 2001 et dont les statuts furent
modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 novembre 2013, publié au Mémorial
le 08 janvier 2014, sous le numéro 68 et page 3243.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Monsieur Sébastien PAUCHOT, employé privé,
demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. KLAPP, employé
privé, demeurant professionnellement à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutatrice Madame Valérie CZAPLA-STOEHR, employée privée,
demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1) Réduction du capital souscrit de la Société d'un montant d'un million deux cent soixante mille euros (1'260'000.- EUR) par réduction de la valeur nominale de chaque part sociale de six euros et vingt cents (6,20 EUR) à trois euros et soixante-huit cents (3,68 EUR) soit une réduction d'une valeur nominale de deux euros et cinquante-deux cents (2,52 EUR) par part sociale et par remboursement en numéraire de ce montant total d'un million deux cent soixante mille euros (1'260'000.- EUR) aux associés existants de la Société au prorata de leur participation actuelle dans le capital social de la Société.

2) Fixation du capital de la Société à un montant d'un million huit cent quarante mille euros (1'840'000.- EUR) représenté par cinq cent mille (500'000) parts sociales d'une valeur nominale de trois euros et soixante-huit cents (3,68 EUR) chacune.

3) Modification de l'article cinq (5), premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter la réduction de capital ci-dessus.

4) Pouvoirs à conférer aux gérants pour mettre en oeuvre les décisions à prendre sur les points 1) à 3).

5) Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

(iv) Il résulte de la liste de présence que toutes les cinq cent mille (500'000) parts sociales regroupant les trois (3) associés de la Société et représentant l'intégralité du capital social souscrit et émis de la Société d'un montant de TROIS MILLIONS CENT MILLE EUROS (3'100'000.- EUR) sont représentées à la présente assemblée.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour. L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE de réduire le capital souscrit de la Société d'un montant d'un million deux cent soixante mille euros (1'260'000.- EUR) par réduction de la valeur nominale de chaque part sociale de six euros et vingt cents (6,20 EUR) à trois euros et soixante-huit cents (3,68 EUR) soit une réduction d'une valeur nominale de deux euros et cinquante-deux cents (2,52 EUR) par part sociale et par remboursement en numéraire du produit total de cette réduction, soit la somme d'un million deux cent soixante mille euros (1'260'000.- EUR) aux trois (3) associés existants de la Société, au prorata de leur participation actuelle dans le capital social de la prédite Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE de fixer le capital social de la Société à un montant d'un million huit cent quarante mille euros (1'840'000.- EUR) représenté par cinq cent mille (500'000) parts sociales d'une valeur nominale de trois euros et soixante-huit cents (3,68 EUR) chacune.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire DECIDE de modifier l'article cinq (5), premier alinéa des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. (Premier alinéa). «Le capital social de la Société est fixé à un million huit cent quarante mille euros (1'840'000.- EUR) représenté par cinq cent mille (500'000) parts sociales d'une valeur nominale de trois euros et soixante-huit cents (3,68 EUR) chacune.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE de conférer aux gérants de la Société tous pouvoirs pour mettre en oeuvre les décisions entreprises.

Les gérants sont notamment autorisés et mandatés à effectuer le remboursement du capital aux trois (3) associés de la Société, à fixer la date et toutes autres modalités de ces paiements et à prendre toute autre mesure nécessaire et utile en relation avec les décisions prises ci-dessus.

Ledit remboursement aux mêmes associés de la Société de l'intégralité du montant réduit sera fait en application des dispositions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S. PAUCHOT, B.D. KLAPP, V. CZAPLA-STOEHR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 02 septembre 2015. Relation: EAC/2015/20422. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015152745/81.

(150168279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Orient International Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 4, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 144.958.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152392/9.

(150166865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Overseas Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 41, rue St Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 186.445.

Extrait des résolutions écrites de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société tenue le 20 août 2015

Le Conseil de la Société a décidé:

- De transférer le siège social de la Société de son siège actuel fixé au 156, rue Laurent Menager L-2143 Luxembourg au 41, rue St Mathieu, L-2138 Luxembourg, et ce avec effet au 01/09/2015.

- D'acter le changement d'adresse de Monsieur Barthélemy Martin, Administrateur, c/o MPO - My Private Office, 13-15 rue du Chemin de Fer, L-8057 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Overseas Development S.A.

Administrateur délégué

Référence de publication: 2015152394/16.

(150167343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

IVAX International GmbH Lux SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 152.057.

In the year two thousand fifteen, on the twelfth of August, before me, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg-City.

THERE APPEARED:

Teva Pharmaceuticals International GmbH, a private limited liability company duly incorporated and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at Schlüsselstraße 12, CH-8645 Jona, Switzerland and registered with the Commercial register of canton St. Gallen, Switzerland under number CH-020.4.020.755-6;

here represented by Mr Gianpiero SADDI, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

IVAX International (Luxembourg) S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), duly incorporated under the laws of Luxembourg, with its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 72565;

here represented by Mr Gianpiero SADDI, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Which proxies shall be signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as said before, have declared and requested the officiating notary to state:

I. That Teva Pharmaceuticals International GmbH and IVAX International (Luxembourg) S.à r.l., both prenamed, are the shareholders (the "Shareholders") of IVAX International GmbH Lux SCS, a société en commandite simple, with registered office at 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under registration number B 152.057 (the "Company"), incorporated by public deed of Maître Carlo WER-SANDT, on March 19, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 895 of April 29,

2010. The Company's articles of association were amended a last time by a deed of Maitre Carlo WERSANDT, on June 30, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1776 of August 31, 2010.

II. That the capital of the Company is fixed at USD 11,000, represented by 1,100 ordinary shares having a nominal value of USD 10.- each, entirely subscribed for.

III. That the meeting has the following agenda:

- Decision to open the liquidation of the Company;
- Decision to appoint a Liquidator for the Company;
- Decision to determine the Liquidator scope of work.

After this had been set forth, the above named Shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The shareholders decide to appoint as liquidator of the Company, Teva Pharmaceuticals International GmbH, a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Switzerland, with registered office at Schlüsselstraße 12, CH-8645 Jona, Switzerland, (the "Liquidator") who declared to accept that mandate in its engagement letter.

Third resolution

The shareholders decide that the Liquidator shall receive the powers as determined hereafter.

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The Liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind to its willingness.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form, whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day and time mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quinze, le douze août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU

Teva Pharmaceuticals International GmbH, une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois de l'Etat Suisse, ayant son siège social au Schlüsselstraße 12, CH-8645 Jona, Suisse et dûment enregistrée auprès du Registre Commercial du canton de St. Gall sous le numéro CH-020.4.020.755-6;

Ici représentée par Mr Gianpiero SADDI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'un procuration donnée sous seing privé;

Ivax International (Luxembourg) Sàrl, une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois de l'Etat Luxembourgeois, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et dûment enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B72565;

Ici représentée par Mr Gianpiero SADDI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'un procurateur donné sous seing privé;

Les procurations signées ne varient par les mandataires des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessous, ont déclaré et ont prié le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que Teva Pharmaceuticals International GmbH et Ivax International (Luxembourg) Sarl, comme nommées précédemment, sont les actionnaires (les «Actionnaires») de Ivax International GmbH Lux SCS, une société en commandite simple, ayant son siège social au 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B152.057 (la «Société»), constituée suivant un acte de Maître Carlo WERSANDT, du 19 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 895 du 29 avril 2010. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Carlo WERSANDT, du 30 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1776 du 31 août 2010.

II. Que le capital de la Société est fixé à USD 11,000.- représenté par 1,100.- parts sociales d'une valeur nominale d'USD 10.- chacune, entièrement libéré.

III. Que l'assemblée a l'agenda suivant:

1. Décision de dissoudre et de mettre la Société en liquidation;
2. Décision de nommer un liquidateur pour la société;
3. Fixation de ses pouvoirs.

Après que cela ait été décidé, les Actionnaires ci-dessus nommés, représentant la totalité du capital social, demandent maintenant à Maître Schaeffer d'enregistrer les décisions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires décident de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident de nommer en tant que liquidateur, Teva Pharmaceuticals International GmbH, une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois suisses, ayant son siège social au Schlüsselstraße 12, CH-8645 Jona, Suisse et dûment enregistrée auprès du Registre Commercial du canton de St. Gallen sous le numéro CH-020.4.020.755-6 (le «Liquidateur»), qui a déclaré accepter ce mandat en vertu de sa lettre de mission.

Troisième résolution

Les Actionnaires décident que le Liquidateur recevra les pouvoirs comme déterminés ci-après.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le Liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le Liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature selon sa volonté.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme incombant à la Société en raison des présentes, est estimé approximativement à mille deux cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande des comparantes le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date et l'heure donnée en tête.

Le document ayant été lu à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, la comparante a signée avec le notaire, le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 18 août 2015. 2LAC/2015/18897. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152897/137.

(150167884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

P & B Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 174.109.

—
EXTRAIT

DATA GRAPHIC S.A., société anonyme, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 42 166, informe que son adresse a été transférée au 8 rue Heinrich Heine L-1720 Luxembourg en date du 9 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015152396/13.

(150167064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Partners Group Solis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.625,01.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.082.

—
Les comptes annuels audités au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015152401/13.

(150166704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.349.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 20 août 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015152407/13.

(150167180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

PayPal 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.758.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 20 août 2015.
Pour statuts coordonnés
Maître Jacques KESSELER
Notaire

Référence de publication: 2015152408/13.

(150167143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Real Impact Analytics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 691, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 172.031.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 26 juin 2015

Les changements d'adresse suivants sont à enregistrer:

Conseil d'Administration

Monsieur Sébastien DELETAILLE demeure rue aux Laines 32 BE-1000 Bruxelles (Belgique)

Monsieur Pierre BOËL demeure Matundu Villas 18 Matundu Lane Westlands Nairobi (Kenya)

Monsieur Frédéric PIVETTA, demeure The Torch Building (apt. 5408), Dubai Marina, Dubai, (Emirats Arabes Unis)

Administrateur Délégué

Monsieur Sébastien DELETAILLE demeure rue aux Laines 32 BE-1000 Bruxelles (Belgique)

Référence de publication: 2015152440/15.

(150166825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Perseus Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 157.465.

—
EXTRAIT

Veillez noter que l'adresse de Wolf Waschkuhn, administrateur A, est désormais la suivante:

Wolf Waschkuhn

Green Park House,

15 Stratton Street,

London W1J 8LQ

Royaume-Uni

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152409/16.

(150166705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Agence EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 5.271.

—
L'an deux mil quinze, le treizième jour de juillet.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de la société

Agence Europe S.A.

une société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix,

inscrite au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B0005271,

constituée sous la dénomination de "Informations Internationales EUROPE", suivant acte reçu par Maître Tony NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 décembre 1952, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 22 décembre 1952 numéro 101, et prorogée suivant acte reçu en date du 8 juin 1982, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C du 1^{er} septembre 1982, numéro 208.

La dénomination a été changée en "S.A. Agence EUROPE" suivant acte reçu en date du 10 mai 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 188 du 1^{er} juillet 1985.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lorenzo RICCARDI, demeurant professionnellement à Bruxelles, Le président désigne comme secrétaire, Madame Alexandra Perl, demeurant professionnellement à Luxembourg;

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame HILTGEN épouse KREB, demeurant professionnellement à L-3383 Noertzange, 19 Cité Beaulieu:

I.- Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale, les éventuelles procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les éventuelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social de la Société est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social à sa nouvelle adresse sise à B-1040 Bruxelles, 36, rue de la Gare et modification subséquente de l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé du Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social administratif et le siège de direction effectif de la société, avec effet immédiat, de Luxembourg à B-1040 Bruxelles, 36, rue de la Gare et de faire adopter par la société la nationalité belge, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert ne donne lieu, ni légalement, ni fiscalement, à la constitution d'une personne juridique nouvelle.

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de fixer l'adresse du nouveau siège social à B-1040 Bruxelles, 36, rue de la Gare.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société pour les adapter à la législation belge et à la disposition reprise dans le point précédent et de les arrêter comme suit:

Raison sociale, siège et durée de la société

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de «AGENCE EUROPE», société anonyme.

Art. 2. Le siège social est établi à B-1040 Bruxelles, 36, rue de la Gare.

Il peut être transféré en tout autre endroit de Belgique ou à l'étranger, par simple décision de la gérance, qui a tous pouvoirs pour faire constater authentiquement la modification du présent article qui en résulte et de la faire publier aux annexes du Moniteur Belge.

La société peut établir, par simple décision de la gérance, des sièges administratifs, agences, ateliers, dépôts et succursales, en Belgique ou à l'étranger.

La durée de la Société est illimitée. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Art. 3. La société a pour objet:

La diffusion d'articles, de nouvelles et d'informations par la presse, la radio et tout autre moyen de publication, soit dans le Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, et particulièrement dans le domaine des organisations internationales.

La société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera.

Elle peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets y rattachés, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir des valeurs mobilières de toutes espèces par voie d'achat, de souscription ou de toute autre manière, les réaliser par voie de vente, échange ou de toute autre manière, accorder aux entreprises dans lesquelles elle détient un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes (physiques et/ou morales) afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés mères, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, hypothéquer, grever de charges tout ou partie de ses avoirs, biens meubles et/

ou biens immeubles, ou créer de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs, biens meubles et/ou biens immeubles.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension et le développement.

Art. 4. Le montant du capital social est de cent dix mille Euros (110.000,00.-) représenté par deux mille deux cents (2200) parts sociales sans valeur nominale, entièrement libérées.

Administration surveillance et gestion de la société

Art. 5. La société est administrée par un conseil de trois membres au moins, nommés par l'assemblée générale et en tout temps révocable par elle.

Art. 6. Les administrateurs sont nommés pour cinq ans. L'ordre de sortie des administrateurs est réglé par la voie du sort, de telle sorte que par une ou plusieurs sorties annuelles, le mandat d'aucun administrateur ne dépasse cinq ans.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes de gestion, d'administration et de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration élit dans son sein un président.

Pour les délibérations du conseil d'administration, le mandat entre administrateurs est admis.

Art. 9. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres, conformément à l'article 60 de la loi.

Les opérations du conseil d'administration sont surveillées par un commissaire. Celui-ci a un contrôle illimité sur toutes les opérations sociales.

Art. 10. Sans préjudice à l'exercice des délégations prévues à l'article qui précède, tous pouvoirs et procurations doivent, pour être valables, être signés par deux administrateurs qui ne devront pas justifier vis-à-vis des tiers d'une décision préalable du conseil d'administration.

Assemblée générale

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. Le premier exercice finira le trente-et-un décembre mil neuf cent cinquante-trois. L'assemblée générale annuelle se réunira le quatrième lundi du mois de mars à 11 heures du matin à Bruxelles, au lieu indiqué par les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant la même heure.

L'assemblée générale est présidée par le président ou un membre du conseil d'administration.

Le président choisit le secrétaire et deux actionnaires sont désignés par l'assemblée comme scrutateurs.

La forme des pouvoirs doit être admise par le conseil d'administration. Le commissaire doit faire son rapport quinze jours avant l'assemblée générale.

Le bilan, le compte de profits et pertes et le rapport du commissaire doivent être à partir de cette date à la disposition des actionnaires du siège social. L'assemblée générale dispose de l'affectation et de la répartition du bénéfice net; elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les opérations de la société.

Dispositions générales

Pour tous les points qui ne sont pas expressément prévus par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions légales applicables en la matière.

L'assemblée générale décide d'attribuer tous pouvoirs à tout employé de Notaire au Luxembourg à l'effet de radier l'inscription de la société au Grand-Duché de Luxembourg, sur base de la preuve de l'inscription de la société auprès du registre belge compétent.

Le présent transfert de siège est fait sous la condition suspensive de l'inscription de la société auprès des autorités et registres belge compétents.

Preuve en sera rapportée au notaire instrumentant qui le constatera alors par acte séparé.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président a déclaré clos le présent procès-verbal.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ deux mille cent Euros (EUR 2.100.-).

A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes reconnaissent être solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée faite aux parties comparantes, connues du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les parties comparantes ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: L. RICCARDI, A. PERL, Mme HILTGEN, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 15 juillet 2015. Relation: 2LAC/2015/15895. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152640/133.

(150167891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Primacom Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 193.812.

—
EXTRAIT

Veillez noter que l'adresse de Wolf Waschkuhn, gérant A, est désormais la suivante:

Wolf Waschkuhn
Green Park House,
15 Stratton Street,
London W1J 8LQ
Royaume-Uni

Pour extrait conforme,
Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152413/16.

(150166699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

PrimaCom Finance (Lux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 174.965.

—
EXTRAIT

Veillez noter que l'adresse de Wolf Waschkuhn, administrateur A, est désormais la suivante:

Wolf Waschkuhn
Green Park House,
15 Stratton Street,
London W1J 8LQ
Royaume-Uni

Pour extrait conforme,
Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152414/16.

(150166686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Private VCL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 142.646.

—
Le Bilan du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152415/9.

(150166737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Papitrisi Capital S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 169.079.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale du 1^{er} mai 2015 a pris la résolution suivante:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et déclare que la société anonyme PAPITRISI CAPITAL S.A. SPF en liquidation volontaire, a définitivement cessé d'exister, même pour les besoins de la liquidation. Les livres et les documents sociaux seront conservés au dernier siège de la société pendant cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152417/13.

(150167170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Rusar Agro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 144.169.

—
EXTRAIT

En date du 19.08.2015, le Conseil d'administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Peter Lundin comme administrateur de la société avec effet au 1^{er} septembre 2015;

- Nomination au poste d'administrateur de Monsieur Eric-Jan van de Laar, né le 27 mars 1969 à Utrecht, Pays Bas et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg à partir du 1^{er} septembre 2015 jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2021.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11.09.2015.

Référence de publication: 2015152457/16.

(150167144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Parkson S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 58, avenue François Clément.
R.C.S. Luxembourg B 82.811.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société PARKSON S.A., qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 31 Juillet 2015.

L'assemblée générale confirme la démission de Monsieur Thierry Giacometti, employé, né à Luxembourg le 20 janvier 1982, demeurant au 17 rue Saint-Martin à L-3520 Dudelange, de sa qualité d'administrateur.

L'assemblée générale confirme la nomination de la S.A. Immo Dallo (RCS B 114 168) représentée par son Conseil d'Administration actuellement en fonction, dont le siège social se trouve au 16 route de Remich à L-5650 Mondorf-les-Bains, en tant que nouvel administrateur à compter du 31 juillet 2015.

Cette double résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 3 Août 2015.

Pour la société

Référence de publication: 2015152418/17.

(150166680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Paro S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 45.366.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 26 août 2015

En application des dispositions de la nouvelle loi du 28 juillet 2014 et à la demande des actionnaires, le Conseil d'Administration décide de convertir les actions au porteur en actions nominatives.

Le mandat de la société FIRELUX S.A., avec siège à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy, en tant que dépositaire a été annulé avec effet à la même date.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015152419/14.

(150166940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Mycab Operations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8079 Bertrange, 127A, rue de Leudelange.

R.C.S. Luxembourg B 189.203.

—
Extract of the resolutions of the Extraordinary General Meeting held 9th July 2015

The Annual General Meeting decides unanimously to appoint as Director:

- Ms. Angela NICKEL, born 14/07/1967 in Dresden (D), residing in L-2346 Luxembourg, 28, rue de la poste,

The mandate will be carried out with the beginning of the Annual General Meeting of 2021.

Luxembourg, 14th September 2015.

Certified true extract

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique réunis en assemblée générale extraordinaire en date du 9 juillet 2015 que:

- Madame Angela NICKEL, née le 14/07/1967 in Dresden (D), demeurant L-2346 Luxembourg, 28, rue de la poste, est nommée administrateur de la société pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015152978/23.

(150168037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Perennity Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 178.176.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152421/9.

(150167070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

PLF 1, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 163.590.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152426/9.

(150167198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Pocanto S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 134.385,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 157.971.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
Pocanto S.A.

Référence de publication: 2015152427/11.

(150167535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Leon Martin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X septembre.

R.C.S. Luxembourg B 196.105.

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1- Monsieur Pierre GOLDZAHN, dirigeant d'entreprise, né le 23 novembre 1960 à Marseille, demeurant à L-1327 Luxembourg, 2, rue Charles VI.

2- Madame Caroline EGGER née DI GILIO, cadre, née le 30 mai 1976 à Marseille, demeurant à CH-1936 Verbier, 51b, route du Golf.

(ci-après «les Associés»).

Tous deux représentés aux présentes par Monsieur Claude FAVRE, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 38 avenue du X septembre, en vertu de deux procurations sous seings privés.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées “ne varietur” par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, tels que représentés, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparants sont les deux seuls associés de LEON MARTIN S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 38 avenue du X septembre, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 196.105, constituée par acte du notaire soussigné en date du 7 avril 2015, non encore publié au Mémorial C. (ci-après la «Société»)

Que les comparants représentant ensemble l'intégralité du capital social de LEON MARTIN S.à r.l., et réunis en assemblée générale ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 2.026.000,- (deux millions vingt-six mille euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 2.038.500,- (deux millions trente huit mille cinq cents euros), par l'émission de 2.026.000 (deux millions vingt six mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Les Associés, tels que représentés déclarent souscrire à l'augmentation de capital comme suit:

- Monsieur Pierre GOLDZAHN souscrit 1.013.000 (un million treize mille) parts sociales nouvelles et les libère entièrement par un apport en nature consistant en 23.138 (vingt-trois mille cent trente-huit) actions d'une valeur nominale de EUR 15,24 (quinze euros et vingt-quatre cents) chacune de la société par actions simplifiée de droit français FAMILLE LEON GOLDZAHN, ayant son siège social à F-13008 Marseille, 7, avenue Ile de France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 419 682 661, le dit apport évalué à EUR 1.013.000,- (un million treize mille Euros).

- Madame Caroline EGGER née DI GILIO, souscrit 1.013.000 (un million treize mille) parts sociales nouvelles et les libère entièrement par un apport en nature consistant en 23.138 (vingt-trois mille cent trente-huit) actions d'une valeur nominale de EUR 15,24 (quinze euros et vingt-quatre cents) chacune de la société par actions simplifiée de droit français FAMILLE LEON GOLDZAHN, ayant son siège social à F-13008 Marseille, 7, avenue Ile de France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 419 682 661, le dit apport évalué à EUR 1.013.000,- (un million treize mille Euros).

Preuve de l'existence de l'apport

La preuve de l'existence et de la valeur de ces apports a été apportée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent du registre de commerce de la société FAMILLE LEON GOLDZAHN, la présentation de ses comptes au 30 juin 2014, et une déclaration de valeur émise par Monsieur Pierre GOLDZAHN en qualité de Président de la société par actions simplifiée FAMILLE LEON GOLDZAHN, attestant du nombre actuel des actions, de leur appartenance et de leur valeur vénale dont une copie demeurera annexée aux présentes après signature par le mandataire des comparants.

Réalisation effective de l'apport

Chacun des associés prénommés tels que représenté déclare que:

- il est le seul plein propriétaire des actions apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- les transferts des actions sont effectivement réalisés sans réserve aujourd'hui et les conventions de cessions ont été déjà signées, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les états respectifs, à savoir la France et le Luxembourg, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 2.038.500 (deux millions trente huit mille cinq cents euros) représenté par 2.038.500 (deux millions trente huit mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées».

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de EUR 3.000,- (trois mille Euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. FAVRE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 28 août 2015. 1LAC / 2015 / 27300. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152951/79.

(150168125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Poppediño S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 156.081.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015152428/10.

(150167540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Pragma SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 157.240.

Suite à la démission de Mme Georgia Garuti du conseil d'administration, Monsieur Alberto Cavadini, domicilié à 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, a été nommé membre du conseil de la société susmentionnée avec effet au 2 septembre 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2015152429/12.

(150167525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Pylissier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 50.151.

EXTRAIT

Nous vous informons que l'adresse professionnelle de Mr Alexis Kamarowsky, président du conseil d'administration de la Société, est au 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Nous vous informons que l'adresse professionnelle de Mr Gerd Joseph Hermann Otte, administrateur de la Société, est au 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Nous vous informons que l'adresse professionnelle de Mr Michael Tapajoz Henning Schröder-Castendyck, administrateur de la Société, est au 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015

Le nouveau siège social du Commissaire aux Comptes de la Société est au 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/08/2015.

Signature

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015152431/20.

(150166713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Quiksilver Deluxe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 108.360.

Les comptes annuels consolidés de, Quiksilver, Inc. Société mère de la Société au 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2015152433/12.

(150167522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

QureInvest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 154.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015152434/11.

(150167348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

QS Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 103.193.

Les comptes annuels consolidés de, Quiksilver, Inc. Société mère de la Société au 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2015152435/12.

(150167532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

R.A. Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.769.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 Septembre 2015.

R.A. Investment Management S.à r.l.

Angeliki Alafi

Manager

Référence de publication: 2015152437/14.

(150167060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Riz Europe (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 90.793.

EXTRAIT

En date du 11 Septembre 2015, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- 1) La démission de M. Jean-Marc McLean en tant que gérant A de la Société est acceptée avec effet au 31 juillet 2015
- 2) La démission de Mme Virginia Strelen en tant que gérant B de la Société est acceptée avec effet au 31 juillet 2015
- 3) La nomination de Mme Barbara Neuerburg, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, en tant que gérant A est acceptée avec effet au 31 juillet 2015 et pour une durée indéterminée
- 4) La nomination de Mme Shira Becker-Alon, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, en tant que gérant B est acceptée avec effet au 31 juillet 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015152447/17.

(150167405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Real Estate Classifieds Sri Lanka Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningeberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 189.278.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2811 du 8 octobre 2014.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Real Estate Classifieds Sri Lanka Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2015152439/14.

(150167215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Red Grafton I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.851.

I. Lors du conseil de gérance tenu en date du 9 septembre 2015, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 37a, Avenue J.F. Kennedy, building President, floor 4, L-1855 Luxembourg, avec effet immédiat.

II. En date du 9 septembre 2015, le siège social de l'associé unique Red Grafton S. à r.l. a été transféré au 37a, Avenue J.F. Kennedy, building President, floor 4, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152441/15.

(150167548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Red Grafton II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.799.

I. Lors du conseil de gérance tenu en date du 9 septembre 2015, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L -1882 Luxembourg au 37a, Avenue J.F. Kennedy, building President, floor 4, L-1855 Luxembourg, avec effet immédiat.

II. En date du 9 septembre 2015, le siège social de l'associé unique Red Grafton S. à r.l. a été transféré au 37a, Avenue J.F. Kennedy, building President, floor 4, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152442/15.

(150167378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

UnitedHealthcare International II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 171.564.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152577/10.

(150167361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Red Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 159.416.310,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.002.

Lors du conseil de gérance tenu en date du 9 septembre 2015, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg au 37a, Avenue J.F. Kennedy, building President, floor 4, L-1855 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152443/13.

(150167379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

RisenSky Solar Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.820.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.076.

Extrait des résolutions écrites prises par les associés en date du septembre 2015

En date du 11 septembre 2015, les associés de RisenSky Solar Energy S.à r.l. («la Société») ont pris la résolution suivante:

- D'accepter la démission de Monsieur David Dion en tant que Gérant B de la Société avec effet au 3 juillet 2015;

Luxembourg, le 11 septembre 2015.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Un Mandataire

Référence de publication: 2015152446/15.

(150167176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Riz Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 90.794.

—
EXTRAIT

En date du 10 Septembre 2015, l'associé unique a pris la résolution suivante:

- 1) La démission de M. Jean-Marc McLean en tant que gérant B de la Société est acceptée avec effet au 31 juillet 2015
- 2) La démission de Mme Virginia Strelen en tant que gérant A de la Société est acceptée avec effet au 31 juillet 2015
- 3) La nomination de Mme Barbara Neuerburg, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, en tant que gérant A est acceptée avec effet au 31 juillet 2015 et pour une durée indéterminée
- 4) La nomination de Mme Shira Becker-Alon, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, en tant que gérant B est acceptée avec effet au 31 juillet 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015152448/17.

(150166927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Rodenbourg Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.943.

—
Les comptes consolidés révisés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frank Rodenbourg / Pierre RODENBOURG.

Référence de publication: 2015152450/11.

(150167317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Roosevelt Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 196.738.

—
EXTRAIT

En date du 26 août 2015, l'associé ND Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.400,

a cédé une (1) part sociale de la Société à

ND Europe Office Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196.737.

La société ND Europe Office Holding S.à r.l. est donc à partir de cette date l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Roosevelt Participation S.à r.l.

Référence de publication: 2015152453/18.

(150166721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Rubicon Austria 1 Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 125.025.

—
Résolutions prises par le Conseil de gérance de Rubicon Austria 1 Lux S.à r.l. avec effet du 7 juillet 2015

Avec effet du 7 juillet 2015, le conseil de gérance a adopté la résolution suivante:

1. Transfert du siège social de la société au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, avec effet immédiat.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015152454/13.

(150166827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

GCL Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 8B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 141.684.

—
Extrait des résolutions de la réunion du Conseil d'administration tenu en date du 11 septembre 2015

Les administrateurs de la Société ont décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la Société du 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, vers le 8b, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg avec effet au 12 septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152847/12.

(150167698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Rubicon Finance Europe II S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 32.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 127.217.

—
Extrait des Résolutions prises par le Conseil d'administration de Rubicon Finance Europe II S.A. avec effet du 7 juillet 2015

Avec effet du 7 juillet 2015, le conseil d'administration a adopté la résolution suivante:

1. Transfert du siège social de la société au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, avec effet immédiat.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015152455/14.

(150166828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Rubicon Finance Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 32.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 131.738.

—
Résolutions prises par le Conseil de gérance de Rubicon Finance Lux S.à r.l. avec effet du 7 juillet 2015

Avec effet du 7 juillet 2015, le conseil de gérance a adopté la résolution suivante:

1. Transfert du siège social de la société au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, avec effet immédiat.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015152456/13.

(150167090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Susquehanna Celtic Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.000.000,00.

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 156.099.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société prises en date du 7 septembre 2015 que:

1. La démission de Messieurs Alessandro BERTONAZZI et Philippe PATY, en tant que gérant A, avec effet au 7 septembre 2015, a été acceptée.

2. La démission de Madame Kathy HARLEY et de Monsieur Robert SACK, en tant que gérant B, avec effet au 7 septembre 2015, a été acceptée.

3. Ont été nommés en tant que gérant A, avec effet au 7 septembre 2015 et pour une durée illimitée:

- Monsieur Nicholas PROCOPENKO, né le 10 avril 1981 en Californie, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg;

- Monsieur Benoît BAUDUIN, né le 31 mars 1976 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

4. Ont été nommés en tant que gérant B, avec effet au 7 septembre 2015 et pour une durée illimitée:

- Monsieur Todd SILVERBERG, né le 12 mars 1963 à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à 401 City Avenue, Suite 220, Bala Cynwyd, PA 19004, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Gerald O'CONNELL, né le 27 mai 1954 en Illinois, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à 401 City Avenue, Suite 220, Bala Cynwyd, PA 19004, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153098/27.

(150168285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

RA Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 161.483.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 12. Mai 2015

Die Generalversammlung hat beschlossen,

- den Wechsel des zugelassenen Rechnungskommissars (commissaire aux comptes) FSG S.A. zu Auditoren Associés, 32 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 93937 mit Wirkung ab 04. März 2014 zu genehmigen und das Mandat bis zur jährlichen Generalversammlung der Aktionäre im Jahr 2016 zu verlängern.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152458/13.

(150167443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Rosaco SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.799.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 10 septembre 2015

- La démission de Madame Stéphanie COLLEAUX de son mandat d'administrateur avec effet immédiat est acceptée;

- Monsieur Jean-Hugues DOUBLET, né le 07/05/1974 à Strasbourg en France employé privé, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg est coopté en tant qu'Administrateur avec effet immédiat, en remplacement de Madame Stéphanie COLLEAUX démissionnaire, est acceptée. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020;

- Conformément à l'Article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, Monsieur Jean-Hugues DOUBLET, né le 07/05/1974 à Strasbourg en France employé privé, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale de l'an 2020.

Fait à Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Certifié sincère et conforme

ROSACE RPF S.A.

Référence de publication: 2015152472/20.

(150166905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

SOLIDUS Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.495.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 31 juillet 2015

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Johann SCHALLERT;

- Monsieur Wolfgang SEEGER, avocat, demeurant professionnellement au 6 Kirchstrasse, PO Box 761, 9494 Schaan, Liechtenstein.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 août 2015.

Référence de publication: 2015152526/21.

(150167007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Safer Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.560.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique avec effet au 11 septembre 2015

1. Monsieur Etienne BIREN a démissionné de son mandat de gérant.

2. Monsieur Joel CÁRDENAS SAN MARTÍN, né à Bilbao (Espagne), le 3 mars 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Safer Holdings S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015152480/15.

(150166924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Safer Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.562.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique avec effet au 11 septembre 2015

1. Monsieur Etienne BIREN a démissionné de son mandat de gérant.

2. Monsieur Joel CÁRDENAS SAN MARTÍN, né à Bilbao (Espagne), le 3 mars 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Safer Investments S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015152481/15.

(150166930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Niessen Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 103, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 199.917.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze.

Le quatre septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Jean-Marie NIESSEN, dirigeant de société, demeurant à L-9952 Drinklange, 10, Am Pättchen.

2.- Monsieur Patrick NIESSEN, dirigeant de société, demeurant à B-4791 Burg-Reuland, Oudler 30d.

Lesquels comparants sont ici représentés par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 26 août 2015

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des comparants, et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur et la gestion d'immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger pour son propre compte.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de «Niessen Immo S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Troisvierges.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant le dit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'art. 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'art. 1690 du Code civil.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Constatacion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

Souscription et libération du capital social

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Jean-Marie NIESSEN, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Patrick NIESSEN, prénommé, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean-Marie NIESSEN, dirigeant de société, né à Ettelbruck, le 27 février 1979, demeurant à L-9952 Drin-klange, 10, Am Pättchen.

- Monsieur Patrick NIESSEN, dirigeant de société, né à Ettelbruck, le 10 juillet 1981, demeurant à B-4791 Burg-Reuland, Oudler 30d.

2.- La société est engagée par la signature individuelle de chacun des deux gérants.

3.- Le siège social de la société est établi à L-9905 Troisvierges, 103, Grand-Rue.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 septembre 2015. Relation: GAC/2015/7578. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153012/132.

(150168164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Squirele Capital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue JF Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 193.660.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites des associés de la Société en date du 09 septembre 2015 que les associés ont mis fin au mandat de M. Gilles Fossé comme gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 09 septembre 2015.

Il résulte des mêmes résolutions écrites des associés que les associés ont nommé, en remplacement, M. Franck Willaime, né le 4 mars 1973 à Montpellier, France, ayant son adresse professionnelle au 25, Rue de la forêt, L-1534 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérant de catégorie B de la Société avec effet au 09 septembre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Pour la Société

Mandataire

Référence de publication: 2015152529/19.

(150166857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

UnitedHealthcare International III, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 171.597.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152578/10.

(150167360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

AB Foods Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 89.457.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152666/10.

(150168079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Fidufin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 61.379.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement de la dénomination sociale de l'administrateur suivant:

- la société CAPITAL OPPORTUNITY S.A. (B 149.718), ayant son siège social au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, avec Monsieur Laurent TEITGEN, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, comme représentant permanent, porte dorénavant la dénomination SECURED INTERNATIONAL TRANSACTIONS SERVICES S.A., en abrégé SITS S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUFIN S.A.

Référence de publication: 2015152823/15.

(150167681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Lagardere Travel Retail Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2632 Findel, 4, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 199.599.

Il résulte de la résolution du gérant unique de la Société en date du 9 septembre 2015, que M. Yves GUERRE, né à Epinal, France, le 9 juin 1963 et demeurant F-57160 Scy-Chazelles, France, 7 impasse de l'Archyre, est nommé délégué à la gestion journalière de la Société pour une durée illimitée.

Le délégué à la gestion journalière pourra engager seul la Société pour tout acte entraînant une dépense inférieure ou égale à vingt mille (20.000) euro.

Le délégué à la gestion journalière ne pourra engager la Société pour tout acte entraînant une dépense comprise entre vingt mille un (20.001) euro et (100.000) cent mille euro qu'avec l'accord préalable écrit du gérant.

A Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015152932/17.

(150167869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

China Three Gorges (Luxembourg) Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 178.710.

Il est porté à la connaissance de tous que la dénomination sociale de l'associé a été modifiée de CWEI (Europe) S.A. en China Three Gorges (Europe) S.A., et que le siège social de l'associé se situe désormais au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015152726/13.

(150167724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Darling H.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 199.308.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 10 septembre 2015 à 15h00

Résolution unique:

Le Conseil d'Administration nomme Maître Franck-Olivier CERA, avocat au Barreau de Luxembourg (Liste IV), né le 21 octobre 1971 à Annecy, (France), domicilié au cabinet AMMC Law S.A., société d'avocats inscrite au Barreau de Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.465, domiciliée au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que dépositaire dans le sens de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur modifiant l'article 42 de la loi du 10 août 2015 concernant les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DARLING H.S. S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015152760/18.

(150167610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

T Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 109.322.055,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 140.550.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 10 septembre 2015, qu'il a été décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Fabian Sires en tant que gérant de la Société avec effet immédiat au 19 août 2015;
- de nommer en remplacement du gérant démissionnaire avec effet immédiat au 10 septembre 2015 et pour une durée illimitée, Monsieur Fabrice Mas, né le 24 avril 1979 à Meaux, France, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant; et

- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé comme suit:

* Monsieur Cédric B. Stebel, gérant;

* Monsieur Graeme Stening, gérant; et

* Monsieur Fabrice Mas, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015153123/23.

(150167570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Digora Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 199.899.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le trois septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

FINANCIERE DIGORA, société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 98, rue de Hochfelden, F-67200 Strasbourg (France), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Strasbourg, sous le numéro 751 304 031, ici représentée par Maître Arnaud FREULET, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

DIGORA, société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 98, rue de Hochfelden, F-67200 Strasbourg (France), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Strasbourg, sous le numéro 404 091 035, ici représentée par Maître Arnaud FREULET, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de «DIGORA LUXEMBOURG».

Art. 3. La société a pour objet l'étude, l'expérimentation, la conception, la réalisation, l'exploitation, la commercialisation, la distribution, la sous-traitance, l'importation, l'exportation et la concession par tous moyens de tous logiciels informatiques de quelque nature que ce soit appelés à être utilisés sur tous supports ou réseaux nés ou à naître.

Le négoce de tous produits ou matériels informatiques accessoires et/ou périphériques.

Toutes prestations de conseil, de formation, d'assistance, de maintenance, d'entretien, de développements liés à tous logiciels ou matériels et supports informatiques.

L'acquisition et la gestion de titres de participations et toutes les activités liées à la propriété intellectuelle.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg Il peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt mille euros (20.000,- EUR), représenté par mille (1000) parts sociales de vingt euros (20,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique, ou lorsqu'ils sont plusieurs, suivant les dispositions fixées par l'Assemblée générale.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

Associés	Nombre de parts
1. DIGORA, prénommée	200
2. FINANCIERE DIGORA, prénommée	800
Total: mille parts sociales	1.000

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de vingt mille euros (20.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille cent euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les associés prénommés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à 2, Place de Paris à L-2314 Luxembourg
- 2.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Gilles KNOERY, Directeur Général, né le 18 avril 1961 à Tlemcen (Algérie), demeurant à F-67100 Strasbourg, 1bis, route de la Fédération; et
 - Monsieur Renaud RITZLER, Président, né le 22 février 1961 à Montreuil-sous-Bois (France), demeurant à F-78955 Carrières-sous-Poissy, 4, rue Saint-Blaise.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature d'un des deux gérants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Arnaud FREULET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 septembre 2015. Relation GAC/2015/7561. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015152772/130.

(150167749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Pétrusse ECP V & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.810.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of September.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held

an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "PETRUSSE ECP V & Cie S.C.A. (R.C.S. Luxembourg, section B number 127810), having its registered office at L-2320 Luxembourg, 68, boulevard de la Pétrusse, incorporated by deed of the undersigned notary on March 20, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1354 of July 4, 2007. The articles of incorporation of which have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on July 4, 2013, published in the Mémorial number 2493 of October 8, 2013.

The Meeting is presided over by Mr. Vincent Defays, employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Solange Wolter-Schieres, employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the attendance list mentioned hereabove, that all the shares representing the whole capital of the corporation, are duly present or represented at the present meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

IV. The agenda of the present meeting is the following:

1. To ratify the purchase of ONE MILLION FIVE HUNDRED NINETY THOUSAND ONE HUNDRED AND FORTY-NINE (1.590.149) of its own class C shares.

2. To approve the purchase of NINETY-NINE THOUSAND (99.000) of its own class B shares, FIVE MILLION NINETY-TWO THOUSAND FOUR HUNDRED AND TWO (5.092.402) of its own class D shares and FIVE MILLION FIFTEEN THOUSAND NINE HUNDRED AND FORTY (5.015.940) of its own class E shares.

3. To reduce the subscribed capital of the Company by an amount of ELEVEN MILLION SEVEN HUNDRED NINETY-SEVEN THOUSAND FOUR HUNDRED AND NINETY-ONE EUROS (11.797.491,-EUR) to an amount of ONE MILLION FIVE HUNDRED TWENTY-EIGHT THOUSAND TWO HUNDRED AND TWO EUROS (1.528.202,- EUR) by cancellation of NINETY-NINE THOUSAND (99.000) class B shares, ONE MILLION FIVE HUNDRED NINETY THOUSAND ONE HUNDRED AND FORTY-NINE (1.590.149) class C shares, FIVE MILLION NINETY-TWO THOUSAND FOUR HUNDRED AND TWO (5.092.402) class D shares and FIVE MILLION FIFTEEN THOUSAND NINE HUNDRED AND FORTY (5.015.940) class E shares, owned by the Company.

4. To confer all and any powers to the general partner of the Company in order to implement the above capital reduction.

5. To amend the first paragraph of article FIVE (5) of the articles of incorporation so as to reflect the above capital reduction.

After having deliberated, the meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to ratify the purchase of ONE MILLION FIVE HUNDRED NINETY THOUSAND ONE HUNDRED AND FORTY-NINE (1.590.149) of its own class C shares.

Second resolution

The meeting resolves to approve the purchase of NINETY-NINE THOUSAND (99.000) of its own class B shares, FIVE MILLION NINETY-TWO THOUSAND FOUR HUNDRED AND TWO (5.092.402) of its own class D shares and FIVE MILLION FIFTEEN THOUSAND NINE HUNDRED AND FORTY (5.015.940) of its own class E shares.

Third resolution

The meeting resolves to reduce the subscribed capital of the Company by an amount of ELEVEN MILLION SEVEN HUNDRED NINETY-SEVEN THOUSAND FOUR HUNDRED AND NINETY-ONE EUROS (11.797.491,-EUR) to an amount of ONE MILLION FIVE HUNDRED TWENTY-EIGHT THOUSAND TWO HUNDRED AND TWO EUROS (1.528.202,- EUR) by cancellation of NINETY-NINE THOUSAND (99.000) class B shares, ONE MILLION FIVE HUNDRED NINETY THOUSAND ONE HUNDRED AND FORTY-NINE (1.590.149) class C shares, FIVE MILLION NINETY-TWO THOUSAND FOUR HUNDRED AND TWO (5.092.402) class D shares and FIVE MILLION FIFTEEN THOUSAND NINE HUNDRED AND FORTY (5.015.940) class E shares, owned by the Company.

Fourth resolution

The meeting resolves to confer all and any powers to the general partner of the Company in order to implement the above capital reduction and to proceed to the cancellation of the shares purchased by the Company.

Fifth resolution

The meeting resolves to amend the first paragraph of article FIVE (5) of the articles of incorporation so as to reflect the above capital reduction as follows:

Art. 5. Corporate Capital (first paragraph).

“ **Art. 5. Corporate Capital.** The issued capital of the Company is set at ONE MILLION FIVE HUNDRED TWENTY-EIGHT THOUSAND TWO HUNDRED AND TWO EUROS (1.528.202,- EUR) divided into (i) one thousand (1,000) class A shares (the “Class A Shares”), which shall be held by the unlimited partners (associés commandités) in representation of their unlimited partnership interest in the Company and (ii) one million five hundred twenty seven thousand two hundred two (1,527,202) class F shares (the “Class F shares”) which shall be held by the limited partners (associés commanditaires), in representation of their limited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up.”

The unlimited shareholder (associé commandité) PETRUSSE ECP V S.à r.l., here represented by Mr Vincent Defays, prenamed, agrees in accordance with article 111 of the law on commercial companies with the amendment of the articles of incorporation as a consequence of this reduction of capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 2,500.-.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trois septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de "PETRUSSE ECP V & Cie S.C.A." (R.C.S Luxembourg numéro B 127810), ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 68, boulevard de la Pétrusse, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 mars 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1354 du 4 juillet 2007 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 juillet 2013, publié au Mémorial numéro 2493 du 8 octobre 2013.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Vincent Defays, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Solange Wolter-Schieres, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les actions représentant l'intégralité du capital social étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. De ratifier le rachat de UN MILLION CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE CENT QUARANTE-NEUF (1.590.149) actions propres de catégorie C.

2. D'approuver le rachat de QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE (99.000) actions propres de catégorie B, CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE QUATRE CENT DEUX (5.092.402) actions propres de catégorie D et CINQ MILLIONS QUINZE MILLE NEUF CENT QUARANTE (5.015.940) actions propres de catégorie E.

3. De réduire le capital souscrit de la Société d'un montant de ONZE MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-ONZE EUROS (11.797.491,- EUR) à un montant de UN MILLION CINQ CENT VINGT-HUIT MILLE DEUX CENT DEUX EUROS (1.528.202,- EUR) par annulation de QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE (99.000) actions propres de catégorie B, UN MILLION CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE CENT QUARANTE-NEUF (1.590.149) actions catégorie C, CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE QUATRE CENT DEUX (5.092.402) actions propres de catégorie D et CINQ MILLIONS QUINZE MILLE NEUF CENT QUARANTE (5.015.940) actions propres de catégorie E détenues par la Société.

4. De conférer tous pouvoirs à l'associé commandité de la Société pour l'exécution de la réduction de capital.

5.- De modifier l'article CINQ (5), premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter la réduction de capital ci-dessus.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée décide de ratifier le rachat de UN MILLION CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE CENT QUARANTE-NEUF (1.590.149) actions propres de catégorie C.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le rachat de QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE (99.000) actions propres de catégorie B, CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE QUATRE CENT DEUX (5.092.402) actions propres de

catégorie D et CINQ MILLIONS QUINZE MILLE NEUF CENT QUARANTE (5.015.940) actions propres de catégorie E.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital souscrit de la Société d'un montant de ONZE MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-ONZE EUROS (11.797.491,-EUR) à un montant de UN MILLION CINQ CENT VINGT-HUIT MILLE DEUX CENT DEUX EUROS (1.528.202,- EUR) par annulation de QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE (99.000) actions de catégorie B, UN MILLION CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE CENT QUARANTE-NEUF (1.590.149) actions catégorie C, CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE QUATRE CENT DEUX (5.092.402) actions de catégorie D et CINQ MILLIONS QUINZE MILLE NEUF CENT QUARANTE (5.015.940) actions de catégorie E détenues par la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de conférer tous pouvoirs à l'associé commandité de la Société pour l'exécution de la réduction de capital et notamment pour procéder à l'annulation des actions rachetées.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article CINQ (5), premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter la réduction de capital ci-dessus.

Art. 5. Capital social. (premier alinéa). «Capital social. Le capital émis est fixé à UN MILLION CINQ CENT VINGT-HUIT MILLE DEUX CENT DEUX EUROS (1.528.202,-EUR), représenté par (i) mille (1.000) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui sont détenues par les associés commandités en représentation de leur engagement indéfini dans la Société et (ii) un million cinq cent vingt-sept mille deux cent deux (1.527.202) actions de catégorie F (les «Actions de Catégorie F») qui sont détenues par les associés-commanditaires en représentation de leur engagement limité dans la Société. Chaque action, de quelque catégorie que ce soit, a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et chaque action est entièrement libérée.

L'associé commandité PETRUSSE ECP V S.à r.l., ici représentée par Monsieur Vincent Defays, prénommé, marque son accord avec la modification des statuts suite à la réduction de capital conformément à l'article 111 de la loi sur les sociétés commerciales.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme EUR 2.500.-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. DEFAYS, S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.I, le 7 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/28449. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153035/178.

(150168129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

DLSI Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4151 Esch-sur-Alzette, 58, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 47.045.

L'assemblée générale des actionnaires tenue le 30 juin 2015 à Esch-sur-Alzette a décidé de reconduire la mission de réviseur d'entreprises confiée à la société EUROLUX AUDIT SàRL relativement à l'audit des comptes annuels de l'exercice 2015.

Référence de publication: 2015152773/10.

(150167663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Dorina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 98.867.

Le Bilan abrégé au 28 novembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152774/10.

(150167701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Inception (Reading) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 196.757.

RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans l'acte reçu par son ministère pour compte de la société à responsabilité limitée "Inception (Reading) S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 196757, en date du 3 juillet 2015, enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 7 juillet 2015, relation: 2LAC/2015/15156, non encore déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur de frappe:

IL Y LIEU DE LIRE dans la version anglaise:

Tenth resolution

The Shareholders resolve to appoint the following people as managers of the Company on behalf of Texton with immediate effect and for an undetermined duration:

- Mr. John Alastair LE6H born on 5 February 1951 with passport number M00128688 and residing at 140 4th Road, Hyde Park, London, UK;
- Mrs. Angelique de Rauville born on 5 June 1974 with passport number 501403107 and residing at 34 Carlyle Square, London SW3 6HA, UK; and
- Mr. Lyndon Bob Kan born on 29 December 1972 with passport number M00044729 and residing at 18 Rembrandt Road, Elma Park, Edenvale, Johannesburg 1609, South Africa.

Eleventh Resolution

The Shareholders resolve to reclassify the following, existing managers as Moorgarth Managers:

- Mr Herman Troskie;
 - Mrs Karen Nordier; and
 - Mr Tim Vaughan, each of which three managers are allocated to Moorgarth as Moorgarth Managers and shall no longer be considered Class A or Class B managers of the Company; and
 - Mr John Alastair LEGH;
 - Mrs Angelique de Rauville; and
 - Mr Lyndon Bob Kan, each of which three managers are allocated to Texton as Texton Managers.
- (...)"

AU LIEU DE:

Tenth resolution

The Shareholders resolve to appoint the following people as managers of the Company on behalf of Texton with immediate effect and for an undetermined duration:

- Mr. John Alastair Legh born on 5 February 1951 with passport number M00128688 and residing at 140 4th Road, Hyde Park, London, UK;
- Mrs. Angelique de Rauville born on 5 June 1974 with passport number 501403107 and residing at 34 Carlyle Square, London SW3 6HA, UK; and
- Mr. Lyndon Bob Kan born on 29 December 1972 with passport number M00044729 and residing at 18 Rembrandt Road, Elma Park, Edenvale, Johannesburg 1609, South Africa.

Eleventh resolution

The Shareholders resolve to reclassify the following, existing managers as Moorgarth Managers:

- Mr Herman Troskie;
 - Mrs Karen Nordier; and
 - Mr Tim Vaughan, each of which three managers are allocated to Moorgarth as Moorgarth Managers and shall no longer be considered Class A or Class B managers of the Company; and
 - Mr John Alastair Leigh;
 - Mrs Angelique de Rauville; and
 - Mr Lyndon Bob Kan, each of which three managers are allocated to Texton as Texton Managers.
- (...)"

IL Y LIEU DE LIRE dans la version française:

Dixième résolution

Les associés décident de nommer les personnes suivantes gérants de la Société au nom de Texton avec effet immédiat et pour une période indéterminée:

- Mr John Alastair LEGH né le 5 février 1951 avec numéro de passeport M00128688 et résidant à 140 4th Road, Hyde Park, Londres, UK;
- Mme Angelique de Rauville née le 5 juin 1974 avec numéro de passeport 501403107 et résidant à 34 Carlyle Square, Londres SW3 6HA, UK; et
- Mr Lyndon Bob Kan né le 29 décembre 1972 avec numéro de passeport M00044729 et résidant à 18 Rembrandt Road, Elma Park, Edenvale, Johannesburg 1609, South Africa.

Onzième résolution

Les associés décident de reclasser les gérants existant suivants, en tant que Gérants de Moorgarth:

- Monsieur Herman Troskie;
 - Madame Karen Nordier; et
 - Monsieur Tim Vaughan, chacun des trois gérants sont alloués à Moorgarth en tant que Gérants de Moorgarth et ne sont plus considérés comme gérants de Catégorie A ou gérants de Catégorie B de la Société; et
 - Monsieur John Alastair LE6H;
 - Madame Angelique de Rauville; et
 - Monsieur Lyndon Bob Kan, chacun des trois gérants sont alloués à Texton en tant que Gérants de Texton.
- (...)"

AU LIEU DE:

Dixième résolution

Les associés décident de nommer les personnes suivantes gérants de la Société au nom de Texton avec effet immédiat et pour une période indéterminée:

- Mr John Alastair Legh né le 5 février 1951 avec numéro de passeport M00128688 et résidant à 140 4th Road, Hyde Park, Londres, UK;
- Mme Angelique de Rauville née le 5 juin 1974 avec numéro de passeport 501403107 et résidant à 34 Carlyle Square, Londres SW3 6HA, UK; et
- Mr Lyndon Bob Kan né le 29 décembre 1972 avec numéro de passeport M00044729 et résidant à 18 Rembrandt Road, Elma Park, Edenvale, Johannesburg 1609, South Africa.

Onzième résolution

Les associés décident de reclasser les gérants existant suivants, en tant que Gérants de Moorgarth:

- Monsieur Herman Troskie;
 - Madame Karen Nordier; et
 - Monsieur Tim Vaughan, chacun des trois gérants sont alloués à Moorgarth en tant que Gérants de Moorgarth et ne sont plus considérés comme gérants de Catégorie A ou gérants de Catégorie B de la Société; et
 - Monsieur John Alastair Leigh;
 - Madame Angelique de Rauville; et
 - Monsieur Lyndon Bob Kan, chacun des trois gérants sont alloués à Texton en tant que Gérants de Texton.
- (...)"

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 08 septembre 2015. Relation: 2LAC/2015/20061. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Yvette THILL.

Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015152879/102.

(150167464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Identitag Secondary Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 13.360.067,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 161.954.

—
- Il résulte d'un contrat de cession que la société StepStone Pioneer Capital Europe II, L.P. a transféré les parts sociales suivantes de la société Identitag Secondary Opportunities S.a r.l. à la société Access Secondary Bridge Fund L.P., société constituée et existante sous les lois britanniques, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinbourg EH3 9WJ (Royaume-Uni) en date du 07 septembre 2015:

11.046 [onze mille quarante-six] parts sociales de catégorie A1

11.046 [onze mille quarante-six] parts sociales de catégorie B1

11.046 [onze mille quarante-six] parts sociales de catégorie C1

11.046 [onze mille quarante-six] parts sociales de catégorie D1

11.046 [onze mille quarante-six] parts sociales de catégorie E1

348.201 [trois cent quarante-huit mille deux cent un] parts sociales de catégorie F1

- Il résulte d'un contrat de cession que la société StepStone Pioneer Capital Europe II, L.P. a transféré les parts sociales suivantes de la société Identitag Secondary Opportunities S.a r.l. à la société European Mid-Market Secondary Fund II LP, société constituée et existante sous les lois britanniques, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinbourg EH3 9WJ (Royaume-Uni) en date du 07 septembre 2015:

2.529 [deux mille cinq cent vingt-neuf] parts sociales de catégorie A1

2.529 [deux mille cinq cent vingt-neuf] parts sociales de catégorie B1

2.529 [deux mille cinq cent vingt-neuf] parts sociales de catégorie C1

2.529 [deux mille cinq cent vingt-neuf] parts sociales de catégorie D1

2.529 [deux mille cinq cent vingt-neuf] parts sociales de catégorie E1

79.741 [soixante-dix-neuf mille sept cent quarante et un] parts sociales de catégorie F1

- Il résulte d'un contrat de cession que la société StepStone Pioneer Capital Europe II, L.P. a transféré les parts sociales suivantes de la société Identitag Secondary Opportunities S.a r.l. à la société BVK PE Europe 2014 LP, société constituée et existante sous les lois britanniques, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinbourg EH3 9WJ (Royaume-Uni) en date du 07 septembre 2015:

5.101 [cinq mille cent un] parts sociales de catégorie A1

5.101 [cinq mille cent un] parts sociales de catégorie B1

5.101 [cinq mille cent un] parts sociales de catégorie C1

5.101 [cinq mille cent un] parts sociales de catégorie D1

5.101 [cinq mille cent un] parts sociales de catégorie E1

160.810 [cent soixante mille huit cent dix] parts sociales de catégorie F1

- Il résulte d'un contrat de cession que la société StepStone Pioneer Capital Europe II, L.P. a transféré les parts sociales suivantes de la société Identitag Secondary Opportunities S.a r.l. à la société Allocation PE Europe III, société constituée et existante sous les lois françaises, ayant son siège social au 121, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris (France) en date du 07 septembre 2015:

1.497 [mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept] parts sociales de catégorie A1

1.497 [mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept] parts sociales de catégorie B1

1.497 [mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept] parts sociales de catégorie C1

1.497 [mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept] parts sociales de catégorie D1

1.497 [mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept] parts sociales de catégorie E1

47.180 [quarante-sept mille cent quatre-vingt] parts sociales de catégorie F1

- Il résulte d'un contrat de cession que la société StepStone Pioneer Capital Europe II, L.P. a transféré les parts sociales suivantes de la société Identitag Secondary Opportunities S.a r.l. à la société Neuflize Vie PC A1, société constituée et existante sous les lois françaises, ayant son siège social au 121, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris (France) en date du 07 septembre 2015:

906 [neuf cent six] parts sociales de catégorie A1

906 [neuf cent six] parts sociales de catégorie B1

906 [neuf cent six] parts sociales de catégorie C1

906 [neuf cent six] parts sociales de catégorie D1

906 [neuf cent six] parts sociales de catégorie E1

28.574 [vingt-huit mille cinq cent soixante-quatorze] parts sociales de catégorie F1

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152877/59.

(150167689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Inception (Reading) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 196.757.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of the month of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

1. Moorgarth Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 156.358 ("Moorgarth");

2. Texton Property Fund Limited, a property investment fund listed on the JSE and incorporated and existing under the laws of South Africa with registration number 2005/019302/06 and with its registered office at 54 Bompas Road, Dunkeld West, 2196, Johannesburg, Republic of South Africa ("Texton").

Both are here represented by Mr. Christian DOSTERT, notarial clerk, professionally residing at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given in Luxembourg under private seal, such proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

These appearing parties, represented as said before, have declared and requested the officiating notary to state that:

- The appearing parties, represented as aforesaid, are the current shareholders (the "Shareholders") in Inception (Reading) S.à r.l., société à responsabilité limitée, a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg and registered with the Trade and Companies' Register under B 196.757, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, dated 17 April 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1420 dated 5 June 2015 (the "Company").

The Shareholders, represented as aforesaid and representing the entire share capital in the Company, have requested the undersigned notary to enact the resolutions contained into the following agenda:

Agenda

1. The amendment of Article 6.3 to make it subject to the new Article 6.6.

2. The addition of a new Article 6.6 making certain provisions subject to the provisions of any agreement among the Shareholders.

3. The amendment of Article 7 to provide for inter alia: (i) the expansion of the board of managers (the "Board") to six members; (ii) the number of votes each manager has at each Board meeting; and (iii) provisions relating to the removal and replacement of managers.

4. The amendment of Article 8 to reflect the joint venture arrangement between Moorgarth and Texton.

5. The amendment of Article 9 to provide for inter alia: (i) a minimum number of Board meetings to be held each year; (ii) quorum arrangements for Board meetings; and (iii) a minimum notice period to be provided to managers for Board meetings.

6. The amendment of Article 10 to reflect the joint venture arrangement between Moorgarth and Texton.

7. The introduction of a new Article 12.4 making certain provisions subject to the provisions of any agreement among the Shareholders.

8. The amendment of Article 15 to reflect the fact that the prior written consent of all Shareholders is required before the Company can pay dividends.

9. The introduction of a new Article 17 to cater for a deadlock situation among the Shareholders.

10. The appointment of John Alastair Leigh, Angelique de Rauville and Lyndon Bob Kan as managers of the Company and reclassification and allocation of the Company's existing managers and the new managers to the respective Shareholders.

11. Miscellaneous.

Resolutions

The Shareholders then passed the following resolutions unanimously:

First resolution

The Shareholders resolve to amend Article 6.3 so that it will read as follows:

“ **6.3.** Subject always to the terms of any agreement between the shareholders, shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder to third parties. If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to Article 6.6 and the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.” Second Resolution The Shareholders resolve to add a new Article 6.6 which shall read as follows:

“ **Art. 6.6.** Notwithstanding anything to the contrary contained in this document, the shareholders shall be subject always to any requirements regarding the transfer, disposal, dilution or any dealing with shares in the Company set forth in any agreement among the shareholders, as may be amended or replaced from time to time”.

Third resolution

The Shareholders resolve to amend and entirely replace Article 7 so that it shall read as follows:

“ **7. Board of managers.**

Art. 7.1. The Company is managed by six managers (collectively, the Board and each member a manager), three of which are appointed by Moorgarth Holdings (Luxembourg) S.à r.l. (Moorgarth, with a manager appointed by Moorgarth to be referred to hereafter as a Moorgarth Manager) and three of which are appointed by Texton Property Fund Limited (Texton, with a manager appointed by Texton to be referred to hereafter as a Texton Manager). One of the Texton Managers will be a Luxembourg domiciled person or entity (the Texton Lux Manager). Moorgarth shall nominate for appointment to the general meeting of shareholders up to four (4) people out of which the general meeting of shareholders shall appoint three (3) managers. Texton shall nominate for appointment to the general meeting of shareholders up to four (4) people out of which the general meeting of shareholders shall appoint three (3) managers.

Art. 7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 7.3. Subject to Article 7.4, each manager shall have such number of votes at meetings of the Board as is equal to the number of shares held by the shareholder appointing him or her (and where at any meeting of the Board there is more than one manager appointed by the same shareholder the votes exercisable at that meeting by those managers by reference to the shares held by that shareholder shall be divided equally (or as nearly as may be) between the managers concerned).

Art. 7.4. If a shareholder ceases to hold any shares in the Company, it shall procure the resignation of each manager appointed by it in accordance with Article 7.1.

Art. 7.5. The managers shall not be entitled to any remuneration in their capacity as such.

Art. 7.6. Each shareholder may propose the removal of a manager nominated for appointment by it and nominate for appointment a new manager in his or her place. The shareholders shall procure that the relevant new manager shall be promptly appointed and in all cases before the next Board meeting takes place.”

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend and entirely replace Article 8 so that it shall read as follows:

“ **8. Powers of the board of managers.**

Art. 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the Board, which shall have powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

Art. 8.2. Subject to Article 8.3, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

Art. 8.3. If the shareholder(s) have appointed several Moorgarth Managers and several Texton Managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Moorgarth manager acting jointly with any Texton manager.”

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend Articles 9.2 and 9.4 and add an additional Article 9.8 and 9.9 so that they shall each read as follows:

“ **Art. 9.2.** The Board shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager but in any event at least semi-annually.”

“ **Art. 9.4.** The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented (such majority to include a Moorgarth Manager and a Texton Manager (other than the Texton Lux Manager)). Each manager shall have the voting entitlement set out in Article 7.3 and the Chairman of the Board (if any) shall not have a casting vote. Resolutions of the Board are validly taken only by a unanimous vote of the managers present or represented (which, for the avoidance of doubt, shall always include a Moorgarth Manager and a Texton Manager (other than the Texton Lux Manager)).”

“ **Art. 9.8.** Ten business days' notice must be given to the managers in respect of each meeting of the Board unless at least one Moorgarth Manager and one Texton Manager indicate their willingness to accept shorter notice of a Board meeting. Notice may be given orally or in writing and may be sent or delivered by hand or electronic means.”

“ **Art. 9.9.** Notwithstanding anything to the contrary contained in this document, voting at a meeting of the Board shall be subject always to any requirements regarding such voting by the Board set forth in any agreement among the shareholders, as may be amended or replaced from time to time”.

Sixth resolution

The Shareholders resolve to amend and entirely replace Article 10 so that it shall read as follows:

“ **10. Representation.**

Art. 10.1. Subject to Article 10.2, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with Articles 8.2 and 8.3 of these Articles.

Art. 10.2. If the shareholder(s) have appointed one or several Moorgarth Managers and one or several Texton Managers, the Company will be bound by towards third parties by the joint signature of any Moorgarth Manager with any Texton Manager.”

Seventh resolution

The Shareholders resolve to add a new Article 12.4 which shall read as follows:

“ **Art. 12.4.** Notwithstanding anything to the contrary contained in this document, the shareholders shall be subject always to any requirements regarding meetings of shareholders in the Company set forth in any agreement among the shareholders, as may be amended or replaced from time to time”.

Eighth resolution

The Shareholders resolve to amend Articles 15.2 and 15.3 and add an additional Article 15.4 so that they shall each read as follows:

“ **15.2.** Subject always to Article 15.4, the general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward”.

“ **15.3.** Subject always to Article 15.4, the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.”

“ **15.4.** None of the profits of the Company available for distribution shall be distributed by the Company to the shareholders by way of dividend unless expressly agreed by each of the shareholders in writing.”

Ninth resolution

The Shareholders resolve to add a new Article 17 which shall read as follows:

“ 17. Procedure in the event of deadlock.

17.1 If there is a dispute or disagreement between shareholders as to any question which either of them (in its sole judgment) shall consider is of fundamental importance to the future of the Company or its business, each of the shareholders shall, within seven days of that dispute or disagreement having arisen or become apparent, cause its appointees on the Board to prepare and circulate to the other shareholder and other managers a memorandum or other form of statement setting out its position on the matter in dispute and its reasons for adopting that position. Each memorandum or statement shall be considered by the managers of each shareholder then holding office who shall respectively use their reasonable endeavours to resolve that dispute. If they agree upon a resolution of the matter, they shall jointly sign a statement setting forth the terms of that resolution and the shareholders shall exercise the voting rights and the other powers of control available to them in relation to the Company to procure that that resolution or disposition is fully and promptly carried into effect.

17.2 If a resolution is not agreed in accordance with the provisions of Article 17.1 within 10 business days after delivery of the memorandum or statement mentioned in that clause, or such longer period as the shareholders may agree in writing, and if that dispute or disagreement shall prevent the Company from continuing to achieve its business purposes, either shareholder (the Offeror) may give notice in writing (the Offer Notice) to the other shareholder (the Offeree) offering to purchase from the Offeree all of the Shares which are owned by the Offeree at a price per share specified in that notice (the Offer).

17.3 Subject to Article 17.5, the Offeree shall have a period of 10 business days (the Acceptance Period) commencing with the business day following the date of receipt at its registered office of the Offer Notice in which to accept or decline the Offer by written notice to the Offeror. If the Offeree accepts the Offer within the Acceptance Period, the Offeree shall sell to the Offeror (or such persons as the Offeror may nominate) and the Offeror (or such person as the Offeror may nominate) shall purchase from the Offeree all of the shares owned by the Offeree at the price per share specified in the Offer Notice. If the Offeree declines the Offer or fails to respond to the Offer Notice within the Acceptance Period the Offeree (or such person as the Offeree shall nominate) shall purchase from the Offeror and the Offeror shall sell to the Offeree (or such person as the Offeree shall nominate) all of the shares owned by the Offeror at the price per share specified in the Offer Notice.

17.4 If each of the shareholders delivers an Offer Notice in the terms set out in Article 17.3 and each of those notices is received at the registered office of the other shareholder upon the same calendar day, then the shareholder whose Offer Notice offers the higher price per share (the higher bidder) shall purchase from the other shareholder (the lower bidder) and the lower bidder shall sell to the higher bidder all of the shares owned by the lower bidder at the price per Share specified in the higher bidder's Offer Notice.

17.5 Subject to Article 17.4, if an Offer Notice is served by one shareholder after the service by the other shareholder of an Offer Notice, the second Offer Notice shall be of no effect.

17.6 If a shareholder becomes obliged or agrees under the terms of this Article 17 to purchase the shares which are owned by the other shareholder, the sale of those shares shall be completed on such date (being a business day) as the purchasing shareholder may specify to the selling shareholder provided that the date so specified shall not (in the case of Article 17.3) be less than five nor more than 10 business days after the expiry of the Acceptance Period and (in the case of Article 17.4) not be less than 10 nor more than 20 business days after the date of receipt of the Offer Notices at the registered office.

17.7 In no circumstances shall either shareholder create an artificial deadlock.”

Tenth resolution

The Shareholders resolve to appoint the following people as managers of the Company on behalf of Texton with immediate effect and for an undetermined duration:

- Mr. John Alastair Legh born on 5 February 1951 with passport number M00128688 and residing at 140 4th Road, Hyde Park, London, UK;
- Mrs. Angelique de Rauville born on 5 June 1974 with passport number 501403107 and residing at 34 Carlyle Square, London SW3 6HA, UK; and
- Mr. Lyndon Bob Kan born on 29 December 1972 with passport number M0044729 and residing at 18 Rembrandt Road, Elma Park, Edenvale, Johannesburg 1609, South Africa.

Eleventh Resolution

The Shareholders resolve to reclassify the following, existing managers as Moorgarth Managers:

- Mr Herman Troskie;
- Mrs Karen Nordier; and
- Mr Tim Vaughan, each of which three managers are allocated to Moorgarth as Moorgarth Managers and shall no longer be considered Class A or Class B managers of the Company; and
- Mr John Alastair Leigh;
- Mrs Angelique de Rauville; and

- Mr Lyndon Bob Kan, each of which three managers are allocated to Texton as Texton Managers.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand six hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le troisième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

ONT COMPARU:

1. Moorgarth Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro de société B 156.358 («Moorgarth»); et

2. Texton Property Fund Limited, une sicaf immobilière listée au JSE et enregistrée et régie par les lois d'Afrique du Sud avec le numéro d'immatriculation 2005/019302/06 et avec son siège social au 54 Bompas Road, Dunkeld West, 2196, Johannesburg, République d'Afrique du Sud («Texton»).

Les deux sont ici représentées par Monsieur Christian DOSTERT, clerk de notaire, ayant son adresse professionnelle à 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données à Luxembourg sous seing privé;

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées tel qu'exposé ci-dessus, ont prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Lesquelles parties comparantes, représentées tel qu'exposé ci-dessus, sont les associés actuels (les "Associés") d'Inception (Reading) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, B 196.757, constituée suivant un acte du notaire soussigné le 17 avril 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1420 en date du 5 juin 2015 (la "Société").

Les Associés, représentés tel qu'exposé ci-dessus, et représentant l'entière part du capital social de la Société, ont prié le notaire instrumentaire d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour ci-dessous:

Ordre du jour

1. La modification de l'article 6.3 pour le soumettre au nouvel article 6.6.
2. L'ajout d'un nouvel Article 6.6 soumettant certaines clauses aux clauses de tout accord entre les Associés.
3. La modification de l'Article 7 visant inter alia: (i) à élargir le conseil de gérance (le "Conseil") à six membres; (ii) à modifier le nombre de voix dont dispose chaque gérant lors de chaque réunion du Conseil de gérance; et (iii) modifier les clauses relatives à la révocation et au remplacement des gérants.
4. La modification de l'Article 8 afin de refléter l'accord de co-entreprise entre Moorgarth et Texton.
5. La modification de l'Article 9 visant à prévoir inter alia: (i) un nombre minimum de réunions de Conseil de Gérance devant être tenues chaque année; (ii) des accords de quorum pour les réunions du Conseil de Gérance; et (iii) une période minimum de notification aux gérants quant aux réunions du Conseil de gérance.
6. La modification de l'Article 10 afin de refléter l'accord de co-entreprise entre Moorgarth et Texton.
7. L'introduction d'un nouvel Article 12.4 soumettant certaines clauses aux clauses de tout accord entre les Associés.
8. La modification de l'Article 15 afin de refléter le fait que le consentement écrit préalable de tous les Associés est requis avant le paiement de dividendes par la société.
9. L'introduction d'un nouvel Article 17 afin de débloquent certaines situations entre les Associés.
10. La nomination de John Alastair Leigh, Angélique de Rauville et Lyndon Bob Kan en tant que gérants de la Société et le reclassement et la réaffectation des gérants existants de la Société et des nouveaux gérants aux Associés respectifs.
11. Divers.

Résolutions

Les associés ont voté en faveur des résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés décident de modifier l'Article 6.3 de sorte qu'il se lise comme suit:

« **6.3.** Toujours sous réserve des termes de tout accord entre les Associés, les parts sociales sont librement transférables entre les associés ou, en cas d'associé unique, entre des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession des parts sociales à des non-associés est soumise à l'Article 6.6 et n'est possible qu'avec l'agrément, donné en assemblée générale, des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Les cessions de parts sociales ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.»

Deuxième Résolution

Les Associés décident d'ajouter un nouvel Article 6.6 qui se lit comme suit:

« **Art. 6.6.** Nonobstant toute disposition contraire aux présentes, les associés sont toujours soumis à toutes les exigences au regard du transfert, de la cession, la dilution ou toute opération sur des parts sociales dans la Société stipulés dans tout accord établi entre les associés, pouvant être modifié ou remplacé de temps à autre.»

Troisième résolution

Les Associés décident de supprimer l'Article 7 des Statuts dans son intégralité et de le remplacer par un nouvel Article 7 qui se lit comme suit:

« 7. Conseil de gérance.

Art. 7.1. La Société est gérée par six gérants (collectivement, le «Conseil» et chacun des membres, un «gérant»), trois parmi lesquels sont nommés par Moorgarth Holdings (Luxembourg) S.à r.l. («Moorgarth», avec un gérant nommé par Moorgarth auquel il est fait référence ci-après en tant que «Gérant de Moorgarth») et trois parmi lesquels sont nommés par Texton Property Fund Limited («Texton», avec un gérant nommé par Texton auquel il est fait référence ci-après en tant que «Gérant de Texton»). Un des Gérants de Texton sera une personne ou une entité domiciliée au Luxembourg (le «Gérant Texton Lux»). Moorgarth désigne un maximum de quatre (4) personnes qui sont nommées à l'assemblée générale des associés, parmi lesquelles l'assemblée générale des associés nommera trois (3) gérants. Texton désigne un maximum de quatre (4) personnes qui sont nommées à l'assemblée générale des associés, parmi lesquelles l'assemblée générale des associés nommera trois (3) gérants.

Art. 7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

Art. 7.3. Sous réserve de l'Article 7.4, lors de toute réunion du conseil de gérance, chaque gérant dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales détenues par l'associé qui l'a désigné, et, lorsqu'il y a plus d'un (1) gérant désigné par le même associé, les votes dont disposent les gérants pour ce conseil, en référence aux parts sociales détenues par cet associé, sont divisés équitablement (ou tout aussi équitablement que possible) entre les gérants concernés.

Art. 7.4. Si un associé cesse de détenir des parts sociales dans la Société, il devra obtenir la démission de chaque gérant nommé par lui, conformément à l'Article 7.1.

Art. 7.5. Les gérants ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant que gérants.

Art. 7.6. Chaque associé peut proposer la révocation d'un gérant désigné par lui et désigner en vue de sa nomination un nouveau gérant à la place de ce dernier. Les associés doivent faire en sorte que le nouveau gérant soit nommé rapidement et dans tous les cas, avant la prochaine réunion du Conseil de Gérance.»

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier et de remplacer dans son entièreté l'Article 8 de sorte qu'il se lit comme suit:

« 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des associés entrent dans la compétence du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil, qui aura tous les pouvoirs pour accomplir et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet de la Société.

Art. 8.2. Conformément à l'Article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués pour des matières spécifiées à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associées ou non, par tout gérant de la Société.

Art. 8.3. Si le(s) associé(s) ont nommé plusieurs gérants de Moorgarth et plusieurs gérants de Texton, des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués pour des matières spécifiées à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associées ou non, seulement par tout gérant de Moorgarth agissant conjointement avec tout gérant de Texton.»

Cinquième résolution

Les associés décident de modifier les Articles 9.2 et 9.4 et d'ajouter des Articles 9.8 et 9.9 afin que ceux-ci se lisent comme suit:

« **Art. 9.2.** Le Conseil se réunira aussi souvent que le requièrent les intérêts de la Société ou suite à l'invitation de tout gérant mais dans tous les cas au moins semestriellement.»

« **Art. 9.4.** Le Conseil peut délibérer et agir valablement seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée (une telle majorité devant inclure un gérant de Moorgarth et un gérant de Texton) (autre que le gérant Texton Lux). Chaque gérant aura le droit de vote tel que stipulé dans l'Article 7.3 et le Président du Conseil (le cas échéant) ne disposera pas d'une voix prépondérante. Les Résolutions du Conseil sont prises valablement seulement par un vote unanime des gérants présents ou représentés (lesquels, pour éviter toute ambiguïté, doivent toujours inclure un Gérant de Moorgarth et un Gérant de Texton) (autre que le Gérant de Texton Lux).»

« **Art. 9.8.** Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance au moins dix (10) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf si au moins un des gérants de Moorgarth Manager et un gérant de Texton Manager en conviennent autrement. L'avis sera donné oralement ou par écrit et peut être envoyé, remis en mains propres ou par voie électronique.»

« **Art. 9.9.** Nonobstant toute disposition contraire aux présentes, tout vote lors d'une réunion du Conseil de gérance sera soumis à toutes les exigences concernant lesdits votes par le Conseil stipulés dans tout accord entre les associés, pouvant être modifié ou remplacé de temps à autre.»

Sixième résolution

Les associés décident de modifier et de remplacer dans son entièreté l'Article 10 de sorte qu'il se lise comme suit:

« 10. Représentation.

Art. 10.1. Sous réserve de l'Article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

Art. 10.2. Si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Moorgarth et un ou plusieurs gérants de Texton, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Moorgarth et de tout gérant de Texton.»

Septième résolution

Les Associés décident d'ajouter un nouvel Article 12.4 qui se lit comme suit:

« **Art. 12.4.** Nonobstant toute disposition contraire aux présentes, les associés ne sont soumis à aucune exigence concernant les réunions d'associés dans la Société stipulés dans tout accord établi entre les associés, pouvant être modifié ou remplacé de temps à autre.»

Huitième résolution

Les Associés décident de modifier les Articles 15.2 et 15.3 et d'ajouter un Article 15.4 de sorte qu'ils se lisent comme suit:

« **15.2.** Sous réserve de l'article 15.4, l'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.»

« **15.3.** Sous réserve de l'Article 15.4, L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.»

« **15.4.** Aucun des bénéfices de la Société disponibles pour la distribution ne pourra être distribué par la Société aux associés sous forme de dividende sauf si expressément convenu par écrit par chacun des associés.»

Neuvième résolution

Les Associés décident d'ajouter un nouvel Article 17 qui se lit comme suit:

« 17. Procédure en cas d'impasse.

17.1 En cas de litige ou de désaccord entre les associés concernant toute question que chacun d'entre eux (à sa seule appréciation) considère comme ayant une importance fondamentale pour le futur de la Société ou pour ses affaires, chacun des associés doit, dans les sept jours suivant ce litige ou ce désaccord, faire en sorte que ses candidats au Conseil préparent et transmettent à l'autre associé et aux autres gérants un memorandum ou une autre forme de déclaration indiquant sa position sur le litige en question ainsi que les raisons pour lesquelles il adopte cette position. Chaque memorandum ou déclaration est considérée par les gérants de chaque associé alors en fonction qui fait alors ce qui est raisonnablement possible pour résoudre ce conflit. S'ils tombent d'accord sur une façon de résoudre le litige, ils signent conjointement une déclaration stipulant les termes de cette résolution et les associés utilisent leurs droits de vote et les autres pouvoirs de contrôle en leur possession en relation avec la Société afin de faire en sorte que cette résolution ou disposition soit entièrement et rapidement mise en oeuvre.

17.2 Si aucun accord n'est trouvé concernant une résolution conformément aux clauses de l'Article 17.1 dans les dix jours ouvrables après envoi du memorandum ou de la déclaration mentionnés dans cette clause, ou après une période plus longue convenue par écrit par les associés, et si ce litige ou ce désaccord empêche la Société de poursuivre ses affaires, chaque associé (l'Offrant) peut donner un avis par écrit (l'Avis d'offre) à l'autre associé (le Pollicité) offrant de racheter au Pollicité l'entièreté des Parts sociales qui sont détenues par le Pollicité à un prix par part sociale spécifié dans cet avis (l'Offre).

17.3 Sous réserve de l'Article 17.5, le Pollicité dispose d'une période de 10 jours ouvrables (la Période d'Acceptation) commençant le jour ouvrable suivant la date de réception au siège social de l'Avis d'Offre, au cours de laquelle il peut accepter ou décliner l'Offre par avis écrit à l'Offrant. Si le Pollicité accepte l'Offre durant la Période d'Acceptation, le Pollicité devra vendre à l'Offrant (ou à toute personne que l'Offrant peut désigner) et l'Offrant (ou toute personne que l'Offrant peut désigner) achètera au Pollicité toutes les parts sociales détenues par le Pollicité à un prix par part sociale spécifié dans l'Avis d'Offre. Si le Pollicité décline l'Offre ou ne répond pas à l'Avis d'Offre pendant la Période d'Acceptation, le Pollicité (ou toute personne désignée par le Pollicité) achète à l'Offrant et l'Offrant vend au Pollicité (ou à toute personne désignée par le Pollicité) l'entièreté des parts sociales détenues par l'Offrant au prix par part sociale spécifié dans l'Avis d'Offre.

17.4 Si chacun des associés remet un Avis d'Offre selon les termes définis dans l'Article 17.3 et si chacun des avis est reçu au siège social de l'autre associé le même jour civil, alors l'associé à qui l'Avis d'Offre offre le plus haut prix par part sociale (l'offrant supérieur) achète à l'autre associé (l'offrant inférieur) et l'offrant inférieur vend à l'offrant supérieur l'entièreté des parts sociales détenues par l'offrant inférieur à un prix par part sociale spécifié dans l'Avis d'Offre de l'offrant supérieur.

17.5 Sous réserve de l'Article 17.4, si un Avis d'Offre est notifié par un associé après que l'autre associé ait émis un Avis d'Offre, le second Avis d'Offre est nul et non avenu.

17.6 Si un associé devient contraint ou accepte, suivant les termes de cet Article 17, d'acheter les parts sociales qui sont détenues par l'autre associé, la vente de ces parts sociales se fera à cette date (étant un jour ouvrable) spécifiée par l'associé acheteur à l'associé vendeur, à condition que la date ainsi spécifiée soit incluse (dans le cas de l'Article 17.3) entre minimum cinq jours et maximum 10 jours ouvrables après l'expiration de la Période d'Acceptation et, (dans le cas de l'Article 17.4) pas moins de 10 jours ni plus de 20 jours ouvrables après la date de réception des Avis d'Offre au siège social.

17.7 Aucun associé ne peut, en aucune circonstance, créer une situation d'impasse artificielle.»

Dixième résolution

Les associés décident de nommer les personnes suivantes gérants de la Société au nom de Texton avec effet immédiat et pour une période indéterminée:

- Mr John Alastair Legh né le 5 février 1951 avec numéro de passeport M00128688 et résidant à 140 4th Road, Hyde Park, Londres, UK;
- Mme Angélique de Rauville née le 5 juin 1974 avec numéro de passeport 501403107 et résidant à 34 Carlyle Square, Londres SW3 6HA, UK; et
- Mr Lyndon Bob Kan né le 29 décembre 1972 avec numéro de passeport M00044729 et résidant à 18 Rembrandt Road, Elma Park, Edenvale, Johannesburg 1609, South Africa.

Onzième résolution

Les associés décident de reclasser les gérants existant suivants, en tant que Gérants de Moorgarth:

- Monsieur Herman Troskie;
- Madame Karen Nordier; et
- Monsieur Tim Vaughan, chacun des trois gérants sont alloués à Moorgarth en tant que Gérants de Moorgarth et ne sont plus considérés comme gérants de Catégorie A ou gérants de Catégorie B de la Société; et
- Monsieur John Alastair Leigh;
- Madame Angélique de Rauville; et
- Monsieur Lyndon Bob Kan, chacun des trois gérants sont alloués à Texton en tant que Gérants de Texton.

142704

Coûts

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 7 juillet 2015. 2LAC/2015/15156. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Référence de publication: 2015152878/425.

(150167464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Susquehanna Europe Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.000.000,00.

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 137.805.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société prises en date du 7 septembre 2015 que:

1. La démission de Messieurs Alessandro BERTONAZZI et Philippe PATY, en tant que gérant A, avec effet au 7 septembre 2015, a été acceptée.

2. La démission de Madame Kathy HARLEY et de Monsieur Robert SACK, en tant que gérant B, avec effet au 7 septembre 2015, a été acceptée.

3. Ont été nommés en tant que gérant A, avec effet au 7 septembre 2015 et pour une durée illimitée:

- Monsieur Nicholas PROCOPENKO, né le 10 avril 1981 en Californie, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg;

- Monsieur Benoît BAUDUIN, né le 31 mars 1976 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

4. Ont été nommés en tant que gérant B, avec effet au 7 septembre 2015 et pour une durée illimitée:

- Monsieur Todd SILVERBERG, né le 12 mars 1963 à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à 401 City Avenue, Suite 220, Bala Cynwyd, PA 19004, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Gerald O'CONNELL, né le 27 mai 1954 en Illinois, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à 401 City Avenue, Suite 220, Bala Cynwyd, PA 19004, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153724/27.

(150168546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.
